



PROMESSE DE NON POURSUITE JUDICIAIRE

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **15:51**

Bonjour,

La reconnaissance de dette de mon ex-épouse arrive à expiration bientôt. Après quelques tergiversations, elle accepte de m'en faire une nouvelle à condition que je m'engage à ne pas la poursuivre en justice sous prétexte qu'habitant chez sa mère celle-ci soit trop choquée si jamais des huissiers intervenaient ! Quelle valeur pourrait avoir cette « promesse » ? Et comment faire de mon côté pour lui faire parvenir une LRAR mais n'ayant pas son adresse postale ?

Merci

Par **Visiteur**, le **13/07/2016** à **16:36**

je relance ce sujet... pas d'idée sur la question ?